COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR
VENDREDI 30 MAI 2008

Présents :
Didier Chenet, Patrick Ameline, Corinne Benhammou, Michel Bessière, Jean-Luc Binet, Michel Cadin, Jean-Pierre Chedal, Alain Condy, Hervé Dijols, Michèle Lepoutre, Christophe Paluel-Marmont, Etienne Remond, Sylvianne Rives, Marc Tellier, Dominique Teissedre, André Terrail, Eric Liberge.

Pour le Synhorcat :
Laurence Lechaptois, Cécile Sauveur, Franck Trouet, Elisabeth Lévanen

I. Points sur les différents sujets d'actualité

1) Les salariés en possession de faux papiers :

Didier CHENET demande à Franck TROUET d'expliquer la situation actuelle en précisant qu'aucun n'adhérent n'est à l'abri d'avoir parmi son personnel en toute bonne foi des salariés en possession de faux papiers.

Franck TROUET rappelle que lorsqu'un salarié s'auto-dénonce, l'employeur a 3 possibilités :

- Faire la « politique de l'autruche ».
- Licencier le salarié.
- Demander à régulariser sa situation.

A ce jour 22 dossiers ont été présenté comme le souhaitent les préfectures, étant précisé que le Synhorcat a défendu uniquement les employeurs de bonne foi.
Le Synhorcat a été à nouveau reçu par le directeur de cabinet de Monsieur HORTEFEUX.

Pour **Didier CHENET** il s'agit aussi d'éviter la prime à la grève et à la CGT.
Il n'est pas prévu que le Synhorcat communique d'avantage sur ce dossier.
Il regrette l'hypocrisie des pouvoirs publics dans la mesure où le fisc, les caisses de retraite, la sécurité sociale ont eu connaissance de ces dossiers et n'ont rien fait.

Etienne REMOND témoigne de sa propre expérience.

Jean-Pierre CHEDAL et **Michel CADIN** craignent à ce que la CGT en profite pour s'implanter dans les entreprises.

2) Réduction du taux de tva :

Didier CHENET explique que, suite à la déclaration du Président de la République réaffirmant son attention de réduire le taux de TVA à 5.5 dans la restauration, il convient de maintenir la pression.

Christophe PALUEL-MARMONT rappelle qu'en tout état de cause la décision est européenne et qu'il faudra l'unanimité des pays européens pour baisser le taux de TVA dans la restauration.

Dominique TESSEIDRE précise que le Danemark reste fortement opposé à une réduction du taux de TVA.

André TERRAIL souligne qu'il avait été accepté le principe d'une campagne de communication du Synhorcat. Il demande quelle est la stratégie mise en place, la planification et le budget consacré à cette opération par le Synhorcat.
Il estime qu'il ne faut pas attendre l'UMIH, le GNC et le SNRTC. Au contraire le syndicat marquera sa puissance notamment vis-à-vis des associations de type Relais et Châteaux, Tables du monde et lui donnera la visibilité nécessaire à son aura.

Pour **Jean-Pierre CHEDAL**, la restauration, dans l'ensemble, quelle soit de prestige, traditionnelle ou de chaine a besoin d'une réduction du taux de TVA à 5.5. Il préconise un groupe de travail pour décider du calendrier, du budget nécessaire et de la stratégie.

Michèle LEPOUTRE estime qu'il est dangereux de mettre le luxe en avant.

Au contraire **André TERRAIL** pense qu'il faut jouer sur la cote de popularité des grands chefs.

Michel BESSIERE insiste sur la nécessité pour le Synhorcat d'être à l'initiative de l'action qui devrait engendrer l'adhésion des autres organisations professionnelles et associations.

Christophe PALUEL-MARMONT, affirmant la solidarité des hôteliers sur cette action, estime que le budget ne pourra être voté qu'à terme,.
Il faut une action dans la durée, c'est à dire jusqu'en 2010. Il estime qu'il ne faut pas perdre d'argent sur des actions inutiles, les vrais interlocuteurs sont à Bruxelles.

Laurence LECHAPTOIS propose la mise en place rapide d'un groupe de travail regroupant l'ensemble des présidents des branches restauration auquel participerait Elisabeth LEVANEN. Ce groupe mettrait en place un cahier des charges afin qu'Elisabeth LEVANEN puisse faire un appel d'offre qui permettra ensuite de présenter au comité directeur les projets et les budgets à mettre à disposition.

Elisabeth LEVANEN estime qu'il faut, pour être efficace, mettre en place une communication d'influence et attire l'attention du risque d'être phagocyter par l'UMIH si on s'y associe.

Patrick AMELINE pense qu'il faut donner un accord de principe mais ne pas voter un budget que l'on ne connait pas.

Jean-Pierre CHEDAL insiste sur le fait qu'il faut parler de la profession composée essentiellement de TPE et PME, il faut intégrer la communication dans le temps avec des signaux forts.

Michel CADIN propose que désormais un budget communication soit voté annuellement.

Didier CHENET conclut sur le fait que l'action sera limitée jusqu'à décembre 2008 et qu'il s'agira d'une action d'image, il propose que soit alloué un budget de 80 000 à 100 000€.

Un accord est donné à l'unanimité moins une voix.

Un groupe de travail composé de : Patrick AMELINE, Corinne BENHAMOU, Michel BESSIERE, Michel CADIN, Jean-Pierre CHEDAL, Marc TELLIER, André TERRAIL, Elisabeth LEVANEN, est chargé de présenter pour le prochain comité directeur le projet et le budget correspondant.

3) La mise en place des éthylotests, l'interdiction des happy hours, l'interdiction de servir de l'alcool aux mineurs :

Michel BESSIERE explique que la MILDT projette plusieurs mesures allant à l'encontre des cafés, bars, brasseries et notamment celles d'interdire l'happy hours, d'interdire la possibilité de servir du vin et de la bière aux jeunes de moins de 18 ans et d'obliger les professionnels à mettre en place des éthylotests.

Le bureau de la branche cafés, bars, brasseries a voté à l'unanimité de ses membres le fait que le Synhorcat ne s'opposera pas à l'interdiction de servir de l'alcool aux mineurs. En revanche, il souhaite fortement qu'une action « musclée » soit menée contre l'interdiction des happy hours et la mise en place des éthylotests au frais des professionnels.

Marc TELLIER insiste sur la situation dramatique de nombreux exploitants en province et sur le ras le bol général des mesures allant à l'encontre du développement économique des entreprises. Il estime qu'il faut également se battre contre l'interdiction de servir de la bière et du vin aux mineurs.

Patrick AMELINE renchérit qu'il s'agit d'un combat d'arrière garde.

Michèle LEPOUTRE fait remarquer que l'alcool coutant plus cher dans un café que dans une grande surface, cela incite moins à consommer de l'alcool.

Didier CHENET explique qu'il s'agit d'un plan global de lutte contre l'alcoolisme chez les jeunes, ainsi la vente d'alcool sera interdite dans les supermarchés, les stations service…
Par ailleurs la France est le seul pays européen à autoriser la vente d'alcool aux mineurs.
Il propose, compte tenu de la position du bureau de la branche cafés, bars, brasseries et des différents points de vue du comité directeur, de rester silencieux sur le projet d'interdiction de boire de l'alcool des mineurs en portant tous nos efforts pour combattre en revanche l'interdiction des happy hours.

Cette proposition est votée à l'unanimité moins 2 voix.

4) L'interdiction de fumer :

Didier CHENET rappelle qu'il existe toujours un problème d'interprétation sur la possibilité de fumer ou non dans les terrasses fermées lorsqu'elles sont totalement ouvertes.
Le Synhorcat a demandé à nouveau que la circulaire promise par la Ministre de la santé éclaircisse la position du législateur.

Jean-Pierre CHEDAL s'inquiète de l'annonce faite sur RTL visant à interdire les espaces fumeurs sur les terrasses en général.

Michel BESSIERE informe les membres du comité directeur qu'une réunion portant sur ce sujet aura lieu le 4 juin à la préfecture de police de Paris, et qu'elle apportera peut être une information sur ce sujet.

Didier CHENET insiste sur le fait qu'il ne prendra pas de position notamment en participant à des conférences de presse qui tendraient à faire de l'ostracisme contre les fumeurs.

5) Les négociations sociales :

Jean-Luc BINET fait remarquer que la grille de salaire signée lors de la dernière mixte paritaire n'a pas fait l'objet d'une extension de la part du ministre du travail et qu'il est à craindre qu'une augmentation du SMIC au 1er juillet ne vienne à nouveau placer les 1^{er}s échelons en dessous du SMIC.
Il précise que le 9 juin prochain la commission mixte paritaire se réunit sur les chèques vacances, le compte épargne temps et la valorisation de la fonction tutorale.

Jean-Pierre CHEDAL pense qu'il serait souhaitable de calculer l'augmentation du SMIC depuis 4 ans en comparaison avec l'augmentation des prix.

Etienne REMOND propose à ce que ce calcul soit fait depuis l'application des lois Aubry.

Dominique TESSEIDRE fait remarquer que malgré ces différentes augmentations, le personnel rémunéré au smic ne peut pas vivre correctement ce qui reste un vrai problème.

Jean-Luc BINET explique qu'à la suite de l'action de la commission emploi formation sur la fidélisation du personnel, il est proposé par la direction du travail régionale de poursuivre par la mise en place d'une commission mixte paritaire locale réunissant la CFDT, FO, la CGT et le Synhorcat afin de discuter des différents problèmes essentiellement rencontrés sur Paris dans les relations du travail.
La commission sociale et la commission emploi formation ont donné un accord de principe, Jean-Luc BINET demande l'accord du comité directeur.

Dominique TESSEIDRE estime que le dialogue social est important notamment sur un plan local.

Etienne REMOND confirme que cela peut être très intéressant pour le Synhorcat et ses relations avec les syndicats de salariés mais demande à ce qu'il n'y est pas de discussions sur les salaires.

Un accord est donné par le comité directeur à Jean-Luc BINET à l'unanimité pour signer la convention avec la DRTEFP.

6) Recrutement des handicapés et les actions possibles en partenariat avec l'AGEFIPH

Jean-Luc BINET explique qu'une collaboration avec l'AGEFIPH est possible en trois étapes :

- un diagnostic conseil dont le coup d'environ 30 000€ serait pris entre 80 et 90% par l'AGEFIPH et serait réalisé au plus tard en décembre 2008,
- serait signée une convention de pré-sensibilisation, l'AGEFIPH serait prête à financer la réalisation d'une plaquette, cette action serait réalisée en 2008,
- signature d'une convention avec l'AGEFIPH, le diagnostic devant fixer les actions à mettre en place (sensibilisation, partenariat avec les institutionnels de l'handicap, actions de formation…)

Michel CADIN estime qu'il faut avoir une approche professionnelle de l'handicap.
Il explique qu'une association dénommée « ensemble » composée notamment de cuisiniers, traiteurs et de boulangers a pour but d'aider et de former les personnes en situation de handicap qui souhaite s'insérer dans le monde professionnel des CHR. L'objet de cette association est de créer une école financée par des institutions et dont le fonctionnement est assuré par des professionnels. A cet égard un diner de gala, auquel pourrait participer le Synhorcat, ayant pour objectif de financer le projet, aura lieu prochainement.
Michel CADIN insiste sur le fait que les personnes handicapées peuvent aussi apporter à l'entreprise un supplément d'identité.
Ce dossier a été confié à Cécile SAUVEUR.

Le comité directeur donne son accord à l'unanimité à Jean-Luc BINET pour mettre en place une convention avec l'AGEFIPH.

7) Branche des Cafés, Bars, Brasseries :

Michel BESSIERE indique que lors de la prochaine réunion à la Préfecture de Paris sera abordé le projet de la fermeture des établissements de 2h à 4h du matin qui devrait passer à 5h. Un point sur les fermetures administratives aura également lieu.

Marc TELLIER fait remarquer qu'à nouveau ce sont les cafés, bars, brasseries qui sont visés.

8) Commission Développement Durable et environnement

Alain CONDY rappelle que sur le développement durable il y a 4 aspects :

- la communication
- la sensibilisation

- la formation
- l'accompagnement

Il a rencontré l'ADEME (Agency for environment and energy management) qui souhaite travailler avec le Synhorcat et subventionner certaines opérations.
Ainsi, il pourrait être envisagé, l'embauche d'un chargé de mission sous CDD de deux ans qui aurait la responsabilité des questions environnementales. Ce dernier s'occuperait de mettre en place des actions d'information, d'outils sur les bonnes pratiques, des sessions de formation et procéderait à titre gratuit à des diagnostics chez les adhérents notamment sur l'économie d'énergie et la gestion des déchets.
L'ADEME peut prendre en charge 50% du salaire dans la limite de 60 000€.

Michel CADIN insiste sur l'importance de l'action du Synhorcat en matière de développement durable, les professionnels doivent être informés dès aujourd'hui dans la mesure où la politique actuelle de sensibilisation et d'incitation des chefs d'entreprise à la protection de l'environnement se transformera tôt ou tard en obligation suivie à défaut de sanction. Il faut mettre en place des outils d'accompagnement pour nos adhérents, être pragmatiques.

Etienne REMOND ajoute qu'il faut trouver des spécialistes dans le développement durable, la mission ne pouvant être confiée à n'importe qui.

Par ailleurs **Alain CONDY** souhaite pouvoir mettre en place une newsletter simple et claire sur les bons gestes à tenir sur le développement durable. Cette newsletter spécifique serait intégrée au site internet. Un partenariat pourrait être mis en place avec Ecorismo, un système interactif réalisé.
Un logo serait trouvé à l'occasion pour permettre de bien visualiser tout ce qui concerne le développement durable.
Alain CONDY estime qu'il lui est nécessaire d'avoir un budget, entre la création de la news et la mise en place d'un logo, de 15 000€ environ.
Alain CONDY souhaite que le congrès ait, comme thème essentiel, le développement durable. L'UMIH a déjà communiqué sur le sujet en s'affichant avec le MEDEF, le Synhorcat pourrait envisager une action de communication avec la CGPME et surtout montrer que notre organisation professionnelle est porteuse de projets et propose des solutions concrètes à ses adhérents.

Didier CHENET lui répond que le développement durable doit être considéré comme un des axes prioritaires du Synhorcat à côté du social, du juridique et de l'Europe notamment. Il faut avant tout que le Synhorcat s'organise et mette les moyens nécessaires à ses ambitions.
Il demande à ce que Laurence LECHAPTOIS présente au prochain comité directeur une organisation des permanents devant permettre de répondre à ces axes prioritaires avec l'ensemble des éléments notamment financiers.

9) Commission Santé et Sécurité des Aliments

Patrick AMELINE explique qu'au CNA le secrétaire général est devenu président de l'INAO (Institut National d'Appellation d'Origine). Il y a une véritable bataille d'influence et de lobbying.

Concernant le permis de restaurer Patrick AMELINE rappelle qu'en vu de professionnaliser la profession, un projet de loi a été déposé par Madame Arlette FRANCO en septembre 2006 en catimini, qui était un copié collé du titre de maître restaurateur.
La profession s'est emparée de ce dossier depuis octobre 2006, la CPIH, le SNARR, le SNRPO, l'UMIH et le Synhorcat s'étant associés autour du Professeur CABROL pour faire une proposition. Après bien des tergiversations le texte pourrait aboutir sur un texte visant les conditions d'accès à toutes activités de restauration. Ce texte rendrait obligatoire une formation qui serait dispensée par des organismes mis en place par les syndicats professionnels nationaux représentatifs du secteur des CHRD et de la restauration rapide. Le contenu de cette formation viserait notamment les enseignements ayant trait aux droits et obligations des restaurateurs en matière d'hygiène et de sécurité des aliments. Cette obligation visant toutes les activités de restauration, Patrick AMELINE informe que ce texte pourrait également concerner les établissements relevant de la CGAD, non informés et non associés à ce jour.

Michèle LEPOUTRE s'inquiète de la situation des hôteliers qui proposent des petits déjeuners, Patrick AMELINE lui répond qu'à partir du moment où il y a transformation de produits ils sont concernés.

La proposition du permis de restaurer présentée est votée à l'unanimité moins deux abstentions.

10) Branche des Restaurants à thème :

Jean-Pierre CHEDAL explique que lors de la dernière réunion de sa branche, les conséquences économiques de l'interdiction de fumer dans les établissements ont été étudiées.
Dans l'ensemble il explique que cette interdiction a été préjudiciable à l'activité le soir. Sur Paris, l'incidence est différente selon les quartiers ainsi sur Montparnasse, il constate une baisse du chiffre d'affaire de 10%. Même en hiver les clients demandent à être installés en terrasse…

Etienne REMOND précise que l'incidence est différente selon que les établissements ont ou non des terrasses.

Jean-Pierre CHEDAL pense qu'il faut communiquer sur les incidences négatives de la loi.

Dominique TEISSEDRE indique qu'au niveau européen l'interdiction de fumer a eu pour effet immédiat une baisse du chiffre d'affaires puis à nouveau une reprise d'activité positive.

Marc TELLIER s'inquiète des réactions des municipalités. En effet, par exemple à Rouen, de nombreuses terrasses ont été ouvertes obligeant la ville à réglementer celles-ci.

Michel BESSIERE précise que le bureau de la branche des cafés, bars, brasseries n'ont pas ressenti une baisse du chiffre d'affaire strictement liée à l'interdiction de

fumer mais qu'il est effectivement certain que les établissements ayant des terrasses ne sont pas touchés contrairement aux autres.

Didier CHENET rappelle que le Synhorcat n'a jamais dit que l'interdiction de fumer n'avait aucune incidence économique, en revanche celle-ci dépend du lieu d'exploitation. En tout état de cause, le Synhorcat combattra toute idée d'interdire de fumer sur les terrasses ou de créer un espace fumeur à côté d'un espace non fumeur.

Jean-Pierre CHEDAL insiste sur le soutien qui devait être apporté aux entreprises connaissant des difficultés financières à la suite de cette loi.

11) Allégements de charges sociales :

Didier CHENET explique que le premier comité de suivi s'est réuni, il en ressort que le budget prévu pour ces allégements de charges constitue bien une enveloppe budgétaire, ce qui signifie que les critères de répartition peuvent être modifiés.
Autrement dit, la limite à 30 salariés peut être levée dès lors que la répartition pour les moins de 30 est modifiée pour respecter l'enveloppe budgétaire.
Il demande que le prochain comité directeur se positionne sur ce point.

Michèle LEPOUTRE fait remarquer que cette position est étrange puisqu'elle fait fi de la règle des minimis.

12) Branche Hôtels

Michel CADIN informe les membres du comité directeur de la tenue le 17 juin prochain d'un forum réservé aux adhérents su Synhorcat.
Ce forum portera sur le projet de reforme des normes hôtelières et sur l'accessibilité des handicapés.

Michèle LEPOUTRE rappelle que Luc CHATEL avait décidé de procéder à une reforme sur tous les logements touristiques ; il avait été créé un groupe devant s'occuper des critères physiques, un de la qualité, un du développement durable et un de l'accessibilité.
La profession s'est réunie pour faire une proposition commune d'un seul référentiel.
Il est à remarquer le changement de position du gouvernement : Monsieur NOVELLI, contrairement à son prédécesseur estime en effet que le classement n'est pas obligatoire et que les nouvelles normes doivent rester sous le contrôle de l'état.
Le bureau de branche du Synhorcat a travaillé sur le projet, le 2 juin l'ensemble des organisations professionnelles finaliseront la proposition (l'émission « Envoyé spécial » viendra faire un reportage sur le sujet).

Marc TELLIER précise qu'en région les petites structures souffrent des nouvelles dispositions en matière de sécurité et d'accessibilité, il faut veiller à protéger les PME.

Michel CADIN rappelle quil a toujours dit que la profession a 4 gros défis à relever :

- Les normes de sécurité.
- Les nouvelles normes en matière handicapé.

- La reforme des normes hôtelières.
- La concurrence des différents types d'hébergements émergeants.

S'il faut accepter les chambres d'hôtes déclarées répondant notamment aux exigences de la loi, il faut combattre celles qui ne respectent aucune réglementation, il faut également veiller aux résidences dites hôtelières qui juridiquement n'existent pas.
Lors du forum hôtelier, Michel CADIN précise que sera donné aux participants un mode d'emploi pour obtenir des subventions permettant aux exploitants de se mettre en conformité.

Michèle LEPOUTRE fait remarquer aux restaurateurs qu'il ne faut pas considérer la réforme sur l'accessibilité des handicapés comme le problème uniquement des hôteliers et de même précise qu'il faut être vigilant à un projet de décret sur l'accessibilité des salariés handicapés dans l'ensemble des entreprises.

13) Séminaire Europe :

Christophe PALUEL-MARMONT sera accompagné d'André TERRAIL pour participer à un séminaire de l'HOTREC devant les former au lobbying européen.

14) Taxis :

André TERRAIL propose un courrier de soutien à Madame ALLIOT MARIE compte tenu de son projet de reformer les taxis.

15) Taxe sur les poubelles :

Hervé DIJOLS rappelle que grâce aux actions de ses prédécesseurs, la profession a obtenu une dérogation sur la taxe sur les poubelles.
Il devrait être mis en place une charte précisant les obligations des professionnels devant permettre de faire perdurer la dérogation.

Hervé DIJOLS regrette la position du comité directeur prise en son absence le matin sur l'interdiction de servir de l'alcool aux mineurs dans la mesure où de toute façon cette interdiction sera votée.

Il explique qu'une journée de campagne sur le jus de fruit avait été mise en place par l'IDCBB, l'UMIH et l'ensemble des organisations professionnelles du secteur. L'UMIH s'est arrogée l'action, nous avons appris la veille que le président DAGUIN et Madame Roselyne BACHELOT lanceraient la dite opération sans qu'aucune invitation ai été adressée au président du Synhorcat. De ce fait notre organisation professionnelle a refusé de communiquer sur cette action ce qui explique qu'à Paris aucune affiche n'ait été vue.

II. Organisation, stratégie et avenir du Synhorcat

Laurence LECHAPTOIS fait un point du contexte actuel dans lequel se trouve le Synhorcat.

1) Le contexte syndical H.C.R. actuel

- **L'U.M.I.H.** → « 80 000 » adhérents, des indépendants de province
- **Le G.N.C**. → Chaînes hôtelières ACCOR Envergure etc.
- **Le SYNHORCAT** → « 10 000 » adhérents, 65% sur Paris Île-de-France
- **La C.P.I.H**. → Entre 2000 et 4000 adhérents TPE de Province
- **La F.A.G.I.T.H**. → Grands Hôtels de Savoie, Restaurants...
- **Le S.N.R.T.C**. → Syndicat avec 13 enseignes n'ayant pas la représentativité nationale

- **L'U.M.I.H.** → Monsieur Daguin partant, de nombreux candidats se sont déclarés :
  - Mme Roy
  - M. Villalon
  - M. Veysset
  - M. Attrasik – M. Serrazin
- **Le G.N.C**. → pourrait prendre son indépendance vis à vis de l'U.M.I.H.
- **La C.P.I.H**. → est un syndicat en déclin
- **La F.A.G.I.T.H**. → n'a plus d'audience et ne tient que par son président
- **Le S.N.R.T.C**. → a besoin d'une autre organisation professionnelle pour obtenir la représentativité nécessaire pour peser politiquement

2) Le contexte politique :

- Un pouvoir centralisé.
- Un secrétariat d'état dépendant du ministère de l'économie et des finances.
- Des Assises du Tourisme qui devraient marquer un virage politique : le Tourisme devrait être présenté comme une cause nationale.
- Les organisations professionnelles sont mises au 2nd rang.
- Ne sont pas des interlocutrices incontournables.
- Aucun ministre du nouveau gouvernement n'a reçu le syndicat.

3) Le Synhorcat d'aujourd'hui :

- Positionné en tant que 2nd syndicat national.
- Une organisation centralisée à Paris.
- 2 syndicats régionaux:

- La Normandie
- Le Languedoc Roussillon

- 1 instance en création : le Rhône Alpes.

4) Le Synhorcat de demain :

Didier CHENET précise qu'il exige avant tout de tous les acteurs la loyauté.
Il précise ce qu'il considère être son rôle :
Le président n'a pas à gérer au quotidien les différentes instances du Synhorcat, le président a pour rôle essentiel le développement du syndicat et de ses régions, la promotion, le lobbying et la représentation du syndicat à l'extérieur.
Concernant la gestion du Synhorcat il ne veut être ni « autocrate » ni « despote ».
Le Synhorcat s'est fortement déployé ces dernières années sans mettre en place un minimum de procédures comme il existe dans les entreprises.

- Concernant l'Asforest, il a du procéder au licenciement d'Annie Bourdil. Désormais le président Alain CONDY et son nouveau directeur ont toute l'attitude pour faire fonctionner l'Asforest.
- Concernant l'école, il a du « remettre le train sur les rails et un conducteur ». Le directeur dirigera l'école, le conseil d'administration devra jouer pleinement son rôle. Il souhaite garder la présidence de l'école jusqu'à ce qu'il ait réglé les dossiers en cours avec la région.
  Demain il pense qu'il devra y avoir les mêmes instances dirigeantes à l'Asforest et à l'école.
- La Société immobilière, elle vient de subir un contrôle fiscal dont il a décidé d'assumer la gestion. La Société immobilière a une vocation sociale, il faut désormais que les appartements soient loués uniquement à du personnel de la profession. Dès lors que les procédures de gestion seront mises en place, la directrice en place a toutes compétences pour gérer au quotidien la société immobilière.
- Le Syndicat : la Déléguée Générale recrute et gère l'ensemble du personnel sur lequel elle a toute autorité.

Jean-Pierre CHEDAL demande quelles sont les orientations stratégiques, le passé démontre des erreurs de gestion non conformes à l'éthique. Concernant le pole management qui fait la liaison ? Quelles sont les actions de lobbying ?
La profession vit une forme de psychodrame : déficit de main-d'œuvre, de compétences, de dynamique, il faut l'aider à s'en sortir.

Michel CADIN rappelle que lors du séminaire de novembre 2006, il avait été indiqué sous le titre « pour que ça marche bien », qu'il fallait :

- une stratégie globale sur les dossiers visibles par tous,
- des échéances précises,
- des méthodes de travail claires pour tous,
- des groupes de projets avec des projets bien identifiés,
- une dynamique d'animation,
- et une proposition consistant à bien identifier le circuit de gouvernance et son mode d'animation.

Il reprend le slogan de Didier CHENET lors du séminaire « partageons, imaginons, décidons l'avenir de notre profession et constituons ensemble l'avenir du Synhorcat ».
Michel CADIN rappelle qu'on n'hérite pas du syndicat mais qu'on l'emprunte à ses successeurs.

Il estime qu’il n’est pas raisonnable qu’il y est un seul et même président à la tête du syndicat, de l’école et de la société immobilière.
Il estime que ce n’est pas une formule d’avenir et particulièrement dangereux notamment du fait de la concentration des pouvoirs mais aussi en cas d’absence temporaire ou définitive du dit président.
Il souhaite que la représentativité dans chacune des différentes branches composant le syndicat soit assurée dans chaque instance dirigeantes des « satellites » du Synhorcat .
La première des loyautés, c’est le service à l’adhérent. Si les membres du comité directeur n’étaient pas loyaux ils ne seraient pas là.
Quand aux permanents et leurs rôles, il estime que les élus doivent « balayer devant leurs portes » et assumer pleinement leur rôle.
Pour lui, à la tête du syndicat il existe un couple : le président et la déléguée générale qui doivent se compléter. Les fonctions doivent être bien déterminées et le guide des élus être utilisé pleinement pour donner et faire respecter les procédures et principes de gouvernance.

Dominique TESSEIDRE souligne que les prédécesseurs ne se sont pas illustrés dans de nombreux domaines, ce qui compte c’est de tout mettre à plat, de bien préciser à qui les élus doivent s’adresser.
Les permanents sont des salariés, les élus doivent pouvoir compter sur eux en toute loyauté.

Alain CONDY estime qu’il est nécessaire de mettre en place une stratégie de développement, mettre en place un cahier des charges, une cellule de développement.
La stratégie doit être claire et la mission des élus et des permanents également.
Il ne faut pas oublier qu’au delà de l’accompagnement des élus, les permanents ont également un devoir de service aux adhérents. Il faut pouvoir concilier les deux.

Patrick AMELINE pense que Didier CHENET s’est vu léguer « une toile d’araignée en forme de pelote de laine ». Il lui a donc été nécessaire de tout mettre à plat pour avoir une connaissance pleine et entière des différentes instances du Synhorcat.

Didier CHENET précise que l’honnêteté de la directrice de la Société immobilière et de la déléguée générale du Synhorcat n’est pas mise en cause, contrairement à celle de l’ancienne directrice de l’école et de son adjoint.
Il pense que toute l’attitude doit être laissée à Laurence LECHAPTOIS pour organiser le travail du Synhorcat, à cet égard elle présentera, comme convenu dans la matinée, l’organigramme et le fonctionnement des permanents.

Christophe PALUEL-MARMONT estime que le Synhorcat et ses satellites est un outil formidable. Il ne comprend pas le discours « permanents-élus » puisque, pour lui, les deux ont toujours fonctionné ensemble, en binôme, dans l’intérêt du Synhorcat ce qui a fait sa force.
En revanche, il estime qu’il manque une structure simple avec des procédures simples.
Il faudrait des ordres du jour limités et précis.
Désormais, tout procès verbal, devrait être envoyé sous huitaine aux membres et validé par le comité directeur qui suit.

Les comptes des différents satellites devraient être certifiés par un commissaire aux comptes, les membres du comité directeur informés de façon claire et transparente des comptes du Synhorcat et de ses satellites.
Concernant les actions à mettre en place, il pense que le livre blanc est un excellent travail devant servir de base et être mis à jour continuellement.

Didier CHENET pense que l'objectif essentiel est le développement sur lequel il va porter davantage ses efforts.
Il confirme vouloir laisser l'organisation quotidienne du Synhorcat comme des autres instances aux différents directeurs.
Il veillera désormais à ce qu'au moins huit jours à l'avance un ordre du jour précis soit adressé aux membres du comité directeur.
Chaque comité directeur débutera par le vote sur l'approbation du compte rendu du comité précédent.
Il précise que la commission des finances s'est réunie pour la première fois il y a quelques semaines. Elle est présidée par Thierry SUZANNE et y participent les trésoriers des différentes instances du Synhorcat et les différents directeurs (SIRL, Asforest, Ecole).

Christophe PALUEL-MARMONT demande à ce qu'un organigramme de chaque structure soit donné à chaque membre du comité directeur (qui sont ces dits trésoriers, qui composent les conseils d'administration et instances décisionnaires de chacune des structures).

Didier CHENET lui répond que cela sera donné lors du prochain comité directeur.

5) Développement du syndicat :

Laurence LECHAPTOIS explique les conditions de développement du SYNHORCAT.

- **Le Synhorcat National perçoit directement les cotisations des professionnels.**
- **Le Synhorcat Normandie :**
  - Perçoit directement les cotisations des professionnels sur la base d'un montant de cotisations propres et reverse par adhérent une cotisation au Synhorcat National.
  - Un protocole lie le Synhorcat National et le Synhorcat Normandie.
- **Le Synhorcat Languedoc Roussillon :**
  - Perçoit directement les cotisations des professionnels sur la base d'un montant de cotisations propres et reverse par adhérent une cotisation au Synhorcat National.
  - Un protocole lie le Synhorcat National et le Synhorcat Languedoc Roussillon.
- **Le Synhorcat Rhône Alpes : en constitution.**

Le Synhorcat de demain et la mise en place de structures régionales, 3 possibilités :

- Une délégation régionale sans personnalité morale.
- Une délégation régionale avec personnalité morale.
- Un syndicat régional.

Une délégation régionale sans personnalité morale

- Sorte de commission.
- Les adhérents sont adhérents directement du Synhorcat national.
- Organisation d'un double niveau décisionnel : l'un au niveau régional l'autre au niveau national.
- Présidé par un Délégué.

Une délégation régionale avec la personnalité morale

- Signature d'une convention d'affiliation entre le syndicat national et la délégation régionale.
- Les adhérents adhérent directement au national.
- Un budget de fonctionnement est alloué à la délégation régionale en fonction des projets présentés au syndicat national.
- Présidé par un Délégué Régional.

Un syndicat régional

- Conclusion d'une convention d'affiliation entre le syndicat national et le syndicat régional.
- Les adhérents adhérents au syndicat régional qui verse lui même une cotisation au syndicat national.
- Le syndicat régional bénéficie d'une autonomie juridique et financière.
- Présidé par un Président Régional.

Préconisation

- Mise en place d'une régionalisation progressive
- Statuts du syndicat national :

- Possibilité de mettre en place des délégations avec ou sans personnalité morale.
- Dans les régions disposant d'une organisation suffisante pour créer un syndicat → mise en place d'une délégation avec personnalité morale (statut type, perception des cotisations directement au national, règle de gouvernance précise et claire).
- Dans les régions ne disposant pas d'une organisation suffisante mise en place d'une organisation sans personnalité morale.

Compte tenu de l'importance du sujet, il est demandé à chaque membre du comité directeur de réfléchir à la préconisation de Laurence LECHAPTOIS afin de procéder à un vote lors du prochain comité directeur.

Eric LIBERGE propose d'apporter son aide à Laurence LECHAPTOIS, eu égard à l'expérience du Synhorcat Normandie.

6) Fusion de la SIIHP et la SIRL :

Didier CHENET rappelle que le SFH avait sa propre société immobilière gérant 4 immeubles soit 144 logements. Le SNRLH avait également sa propre société immobilière avec 4 immeubles sur 3 sites représentant 264 logements.
La SIIHP est présidé par Gérard BERRUT, la SIRL par Didier CHENET.
Didier CHENET pense qu'il est souhaitable de fusionner les deux sociétés immobilières représentant ainsi une force de frappe sociale compte tenu du nombre de logements ainsi proposés aux actionnaires mais surtout à nos adhérents.
De ce fait et afin de prendre le contrôle des deux sociétés, Didier CHENET demande aux membres du comité directeur leur accord pour racheter les parts de la SIIHP pour une valeur de 200 000€.

L'accord est donné par le comité directeur à l'unanimité.

Didier CHENET remercie le Comité Directeur de sa confiance et s'engage à mener à son terme, et gérer, au mieux les intérêts des deux sociétés se rapprochant ainsi que les investissements futurs à venir.
Il compte bien, tant qu'il aura la confiance du CA et des adhérents du Synhorcat continuer à assumer la présidence de la SIRL.

Prochain Comité Directeur :
le 26 juin 2008 à 15 heures 30 à l'Ecole Hôtelière.